



« Le coup de chaleur », une urgence médicale

Interrompre son activité ou faire interrompre le travail d'un collègue s'il y a apparition d'un ou plusieurs signes d'alerte, tels que : crampes, frissons, nausées, maux de ventre, étourdissements, vertiges, fatigue inhabituelle, malaise général, maux de tête violents, troubles de la conscience, confusions, éventuellement convulsions, d'autres pathologies peuvent être provoquées par la chaleur, troubles du comportement, perte d'équilibre, impression de fièvre, peau chaude, rouge et sèche...



CONDUITE À TENIR

Refroidir en urgence

Prévenir le service médical d'URGENCE si personnel médical sur place et appeler le SAMU (15). Placer la personne dans un endroit frais, la déshabiller ou desserrer les vêtements. Ra fraîchir le corps de linge mouillé, ventilateur, vessie de glace ou équivalent (front, nuque, les cuisses). Faire boire de l'eau fraîche si la personne est consciente. Si la victime est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité en attendant les secours.

En résumé

Un coup de chaleur peut être irréversible et mortel rapidement.

Le but est d'éviter le coup de chaleur.

« Pas de température limite de référence » prévue par le Code du travail.

Mettre à disposition des boissons fraîches.

Réduire la température des espaces professionnels :

- ventilation,
- climatisation,
- occultation des ouvertures.

Modifier l'ambiance et le rythme de travail :

- pauses,
- aménagement d'horaires,
- modification des tâches,
- interruption de certains efforts,
- travail en équipe.

Surveillance médicale accrue :

- médecin de prévention,
- conseils, intranet, plaquettes,
- soutien auprès des crèches et état d'alerte.

Surveillance sanitaire :

- maintenance climatisation,
- maintenance réfrigération (restauration, distributeurs...),
- contrôle des températures.

SERVICE MÉDICAL DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL DU MI
PLACE BEAUVAU - TÉL. 01 40 07 26 40 / 01 40 07 61 17 / 01 40 07 25 01